



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

**COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES**

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE  
DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (D. Psy.)  
ET  
DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE – RECHERCHE ET INTERVENTION  
(ORIENTATION CLINIQUE) (Ph. D.)**

24 novembre 2014

# ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de doctorat en psychologie (D. Psy.) et de doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D. R/I)<sup>1</sup> sont rattachés à la Faculté des sciences sociales, et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École de psychologie. En 2003, le D. Psy. a été implanté et le Ph. D. R/I a fait l'objet d'une refonte. À l'automne 2014, le D. Psy. comptait 131 étudiants<sup>2</sup> alors qu'il y en avait 110 au Ph. D. R/I.

Les deux programmes de doctorat sont agréés par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et donnent donc directement accès à l'exercice de la profession de psychologue au Québec. Toutefois, le Ph. D. R/I (156 crédits) offre une formation en recherche plus poussée, ce qui se traduit, notamment, par la réalisation d'une thèse. Quant au D. Psy. (132 crédits), il comprend une année de formation clinique supplémentaire, mais la formation en recherche est plus restreinte, les étudiants devant réaliser un mémoire doctoral plutôt qu'une thèse.

### **Évaluation par la Société canadienne de psychologie**

La Société canadienne de psychologie (SCP) a agréé pour la première fois le D. Psy. en 2006-2007, alors que l'agrément initial du Ph. D. R/I remonte à 1995-1996. En octobre 2012, le Jury d'agrément des programmes de doctorat et d'internat en psychologie professionnelle de la SCP a renouvelé l'agrément du Ph. D. R/I (2011-2012 à 2016-2017). Pour sa part, le D. Psy. est agréé pour la période de 2009-2010 à 2014-2015.

### **Évaluation par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes**

L'Université Laval évalue tous les programmes menant à un grade, incluant ceux soumis à un agrément. De fait, l'évaluation périodique examine des dimensions des programmes qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément.

En septembre et octobre 2014, des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL) se sont réunis à deux reprises afin de procéder à l'évaluation des deux programmes et de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité des programmes, ils ont analysé les documents en leur possession, dont des documents d'information complétés par la direction de l'École de psychologie, le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément du Ph. D. R/I et le rapport du comité d'agrément. De plus, les résultats des consultations<sup>3</sup> réalisées pour les besoins de l'évaluation institutionnelle ont été pris en compte.

### Principales forces des programmes

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- Les compétences des enseignants;
- Les champs d'expertise diversifiés des professeurs;
- La qualité globale de la formation théorique et pratique;
- L'agrément de la SCP, en plus de celui de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ);
- La gestion proactive des programmes;

---

1. L'évaluation périodique du programme de doctorat en psychologie - recherche a été reportée à une date ultérieure puisqu'il fait actuellement l'objet d'une refonte.

2. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

3. Sondages en ligne réalisés par le VREAL : 115 étudiants (sur une possibilité de 191; taux de réponse de 60 %), 31 diplômés récents (sur une possibilité de 107; taux de réponse de 29 %) et 76 enseignants (sur une possibilité de 137; taux de réponse de 55,5 %).

- Les activités d'accueil et les outils informationnels accessibles aux étudiants pour faciliter leur cheminement dans les programmes;
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles.

#### Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent les éléments suivants :

- Les méthodes de sélection des candidats;
- La capacité d'accueil des programmes;
- La charge de travail liée aux activités de recherche;
- L'offre de cours à option;
- Le développement des compétences liées à la communication scientifique orale et écrite;
- Le développement des compétences sur les plans de la consultation et de la supervision;
- La durée des études au Ph. D. R/I.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on examine la possibilité d'inclure une entrevue au processus d'admission.
- R2 Que l'on s'assure que le nombre d'étudiants inscrits corresponde à la capacité d'accueil des programmes, eu égard aux places de stage disponibles et aux approches requises pour l'atteinte des objectifs de formation.
- R3 Que l'on s'assure que la charge de travail pour les activités de recherche corresponde aux crédits alloués.
- R4 Que l'on améliore l'offre de cours à option portant sur la formation clinique.
- R5 Que l'on prenne des moyens pour que les étudiants développent davantage leurs compétences liées à la communication scientifique orale et écrite.
- R6 Que l'on s'assure que la formation permette aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour agir comme superviseurs et comme consultants au sein d'une équipe multidisciplinaire.
- R7 Que l'on prenne des moyens pour réduire la durée des études au Ph. D. R/I.

#### Suggestions

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- La transmission d'information aux étudiants sur les perspectives d'emploi dans le domaine;
- La répartition équitable au sein du corps professoral des tâches liées à l'encadrement des étudiants.

# Évaluation périodique

## Programmes de doctorat en psychologie

### Plan d'action de la doyenne

27 mars 2015



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté des sciences sociales  
École de psychologie

## Résumé de l'évaluation de programmes

---

Les programmes soumis à l'évaluation périodique sont le programme de doctorat en psychologie (D. Psy.) et le programme de doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D. R/I)<sup>1</sup>.

Ces programmes sont rattachés à la Faculté des sciences sociales, et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École de psychologie. En 2003, le D. Psy. a été implanté et le Ph. D. R/I a fait l'objet d'une refonte. À l'automne 2014, le D. Psy. comptait 131 étudiants<sup>2</sup> alors qu'il y en avait 110 au Ph. D. R/I.

Les deux programmes de doctorat sont agréés par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et donnent donc directement accès à l'exercice de la profession de psychologue au Québec. Toutefois, le Ph. D. R/I (156 crédits) offre une formation en recherche plus poussée, ce qui se traduit, notamment, par la réalisation d'une thèse. Quant au D. Psy. (132 crédits), il comprend une année de formation clinique supplémentaire, mais la formation en recherche est plus restreinte, les étudiants devant réaliser un mémoire doctoral plutôt qu'une thèse.

### Évaluation par la Société canadienne de psychologie

La Société canadienne de psychologie (SCP) a agréé pour la première fois le D. Psy. en 2006-2007, alors que l'agrément initial du Ph. D. R/I remonte à 1995-1996. En octobre 2012, le Jury d'agrément des programmes de doctorat et d'internat en psychologie professionnelle de la SCP a renouvelé l'agrément du Ph. D. R/I (2011-2012 à 2016-2017). Pour sa part, le D. Psy. est agréé pour la période de 2009-2010 à 2014-2015. La prochaine visite d'experts en vue du renouvellement de l'agrément est prévue pour mai 2015.

### Évaluation par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes

L'Université Laval évalue tous les programmes menant à un grade, incluant ceux soumis à un agrément. De fait, l'évaluation périodique examine des dimensions des programmes qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément.

En septembre et octobre 2014, des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) se sont réunis à deux reprises afin de procéder à l'évaluation des deux programmes et de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité des programmes, ils ont analysé les documents en leur possession, dont des documents d'information complétés par la direction de l'École de psychologie, le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément du Ph. D. R/I et le rapport du comité d'agrément. De plus, les résultats des consultations<sup>3</sup> réalisées pour les besoins de l'évaluation institutionnelle ont été pris en compte.

### Principales forces des programmes

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- Les compétences des enseignants;
- Les champs d'expertise diversifiés des professeurs;
- La qualité globale de la formation théorique et pratique;
- L'agrément de la SCP, en plus de celui de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ);
- La gestion proactive des programmes;

---

<sup>1</sup> L'évaluation périodique du programme de doctorat en psychologie - recherche a été reportée à une date ultérieure puisqu'il fait actuellement l'objet d'une refonte.

<sup>2</sup> Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

<sup>3</sup> Sondages en ligne réalisés par le VREAI : 115 étudiants (sur une possibilité de 191; taux de réponse de 60 %), 31 diplômés récents (sur une possibilité de 107; taux de réponse de 29 %) et 76 enseignants (sur une possibilité de 137; taux de réponse de 55,5 %).

- Les activités d'accueil et les outils informationnels accessibles aux étudiants pour faciliter leur cheminement dans les programmes;
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles.

### **Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation**

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent les éléments suivants :

- Les méthodes de sélection des candidats;
- La capacité d'accueil des programmes;
- La charge de travail liée aux activités de recherche;
- L'offre de cours à option;
- Le développement des compétences liées à la communication scientifique orale et écrite;
- Le développement des compétences sur les plans de la consultation et de la supervision;
- La durée des études au Ph. D. R/I.

### **Suggestions**

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- La transmission d'information aux étudiants sur les perspectives d'emploi dans le domaine;
- La répartition équitable au sein du corps professoral des tâches liées à l'encadrement des étudiants.

Le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes contient sept recommandations précises. Notre plan d'action propose des mesures concrètes visant à améliorer nos programmes de doctorat en psychologie en fonction de ces recommandations. Un calendrier des démarches figure à la fin de ce document.

## **Mise en contexte**

---

Depuis 2006, seul le doctorat en psychologie donne accès à la profession de psychologue régie par l'Ordre des psychologues du Québec. Cela s'applique à tous les départements de psychologie de la province. Contrainte par les nouvelles exigences de formation professionnelle, l'École de psychologie de l'Université Laval ne peut admettre qu'environ 40 étudiants au doctorat en psychologie (D. Psy.) et au doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D. R/I). La répartition était de 23 nouveaux admis au D. Psy et 16 nouveaux au Ph.D. R/I en 2013-2014. Sur les plus de 200 étudiants admis annuellement au baccalauréat, seulement 30 à 40 parmi eux pourront poursuivre au doctorat ici ou ailleurs et réaliser leur ambition professionnelle de devenir psychologue. Bref, au baccalauréat en psychologie, à l'Université Laval comme partout ailleurs en Amérique, beaucoup sont appelés, mais très peu sont élus. Entre 2009 et 2014, le nombre moyen de demandes d'admission aux deux programmes de doctorat a été de 160 par année environ. Le processus de sélection des candidats au doctorat est donc très compétitif.

## Recommandations, actions proposées et actions posées au regard de celles-ci

---

Ce plan d'action rappelle les sept recommandations contenues dans le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes déposé en octobre 2014, et présente les commentaires et actions proposées en regard de chacune des recommandations ainsi que les actions qui ont été posées à ce jour (décembre 2014).

### Recommandation 1

*Que l'on examine la possibilité d'inclure une entrevue au processus d'admission.*

#### Commentaires

Cette recommandation vise à améliorer davantage le processus de sélection des candidats aux doctorats en psychologie. Mentionnons que l'Université de Montréal utilise des entrevues pour le Ph. D. R/I uniquement tandis que le site de l'UQAM indique que des entrevues sont possibles selon les comités d'admission. Cette pratique est aussi présente dans d'autres des programmes de doctorat en psychologie au Canada, mais pas partout. L'entrevue est aussi utilisée dans d'autres programmes d'études en lien avec la santé. Elle permet d'évaluer le savoir-être et la qualité des relations interpersonnelles des candidats qui seront potentiellement appelés à travailler dans un domaine clinique.

L'entrevue systématique pour tous les candidats est cependant très coûteuse en temps et en ressources. Les entrevues, pour être efficaces, doivent être faites en présence des membres du comité d'admission, constitué de plusieurs personnes, et de professeurs cliniques. Cette procédure risque d'alourdir et d'allonger le processus d'admission. Pour cette raison sans doute, l'Université de Montréal réalise des entrevues seulement auprès d'un sous-ensemble de candidats.

Ceci étant dit, même s'il est toujours possible d'améliorer la sélection des candidats, l'excellent taux de diplomation au doctorat est une indication que le processus actuel fonctionne bien. Il serait tout de même possible d'ajouter quelques mesures.

#### Actions visant l'amélioration du processus de sélection des candidats

##### ➤ Identification des pratiques actuelles

Au moment de cette évaluation, il existe déjà des procédures très complètes pour l'admission des étudiants aux programmes de doctorat en psychologie. Le document d'autoévaluation de novembre 2011 soumis en vue de l'agrément pour le doctorat (Ph. D. R/I) fait un résumé des conditions d'admission et des documents requis au moment de la demande d'admission. Il y est précisé que :

« Les étudiants ne sont d'abord admissibles au programme que s'ils possèdent un baccalauréat spécialisé en psychologie ou un baccalauréat avec une majeure comportant 60 crédits en psychologie (donc baccalauréat spécialisé, avec majeure ou avec « Honours »).

« Un ensemble de procédures précises est appliqué afin de contrôler étroitement cette formation antérieure *prégraduée*. D'abord, pour chaque demande d'admission au programme, les relevés de notes fournis par les candidats sont examinés en fonction de ces domaines d'études définis par la SCP et l'OPQ et de leur répartition en termes de nombre de crédits, puis une feuille synthèse qui porte sur cet aspect est remplie et ajoutée au dossier de chaque candidat; on voit ainsi clairement si certains de ces 42 crédits prégradués manquent. »

Le document d'autoévaluation pour l'agrément donne aussi la liste des documents requis pour que la demande d'admission soit considérée comme complète. Il s'agit de :

- Relevés de notes officiels
- Trois lettres de répondants
- Description du projet de recherche
- Descriptif de l'expérience en recherche
- Descriptif de l'expérience en relation d'aide
- Descriptif de l'implication dans son milieu et autres accomplissements

Les documents soumis permettent en partie d'évaluer ce que l'entrevue cherche à identifier, en particulier les informations sur l'implication dans son milieu et sur l'expérience en relation d'aide des candidats potentiels.

Nous accueillons cette recommandation et allons réfléchir à la faisabilité et aux avantages de la mise en place d'un processus d'entrevue à l'admission. Nous aurions souhaité toutefois obtenir plus d'informations sur les motifs ayant guidé cette recommandation, afin de bien comprendre les objectifs visés (quels sont les problèmes ayant été identifiés avec la procédure actuelle d'admission?).

À notre avis, le processus d'admission pourrait éventuellement être amélioré pour nous permettre de mieux identifier les étudiants à risque de ne pas compléter leur programme doctoral. Nos programmes étant cliniques, des habiletés personnelles de base sont requises et possiblement difficiles à cerner sur la base seule du dossier académique. Les modifications auxquelles nous réfléchissons afin d'améliorer le processus de sélection sont les suivantes.

#### ➤ **Proposition d'actions supplémentaires concernant le processus de sélection**

1. Une entrevue avec les étudiants étrangers dont le français n'est pas la langue maternelle au moment de la demande d'admission, via SKYPE, nous apparaît essentielle. La maîtrise de la langue française doit être assurée puisque dès la première session l'étudiant est en contact avec des patients en clinique. Le comité de programme se penchera sur cette question en 2015-2016 et s'informerera auprès de la FESP des différentes possibilités pour les tests et les entrevues.
2. Une entrevue pourrait être demandée à une partie des candidats seulement (par exemple, ceux dont les compétences interrelationnelles ne sont pas bien démontrées dans leur dossier de candidature, alors que le reste des conditions d'admission sont satisfaites). Nous réfléchissons aussi aux formes d'entrevues possibles afin d'assurer une meilleure efficacité (jeux de rôles, mise en situation, individuelles/de groupe, etc.). Cette réflexion se fera au sein du comité de programme en 2015-2016.



## Recommandation 2

*Que l'on s'assure que le nombre d'étudiants inscrits corresponde à la capacité d'accueil des programmes, eu égard aux places de stage disponibles et aux approches requises pour l'atteinte des objectifs de formation.*

### Commentaires

Cette recommandation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes fait référence à l'observation faite par un certain nombre des professeurs de l'École de psychologie que le nombre d'étudiants au doctorat est peut-être trop élevé. De plus, le CIEP souligne que certains cours cliniques sont fréquentés par plus de 40 étudiants et que, dans les practica, les étudiants doivent être supervisés en équipe. Aussi, le rapport du CIEP mentionne que certains étudiants auraient de la difficulté à trouver un milieu de stage pratique. L'École de psychologie est sensible à ces arguments.

### Actions visant l'adéquation entre la capacité d'accueil et les inscriptions

Le nombre limité de places de stages cliniques nous préoccupe, puisque chaque année, des étudiants doivent attendre le 2<sup>e</sup> et même le 3<sup>e</sup> tour avant d'avoir une place officielle. Afin d'atténuer ces difficultés, les actions suivantes sont proposées.

3. S'assurer auprès des milieux cliniques qui ont un contrat d'affiliation avec l'Université Laval qu'ils respectent leur engagement afin de garantir que des places de stages soient réservées en priorité aux étudiants de l'UL en psychologie. Pour y arriver, l'École de psychologie s'engage à collaborer pour faire des représentations auprès des milieux cliniques.
4. En partenariat avec le comité d'agrément des stages, les directions des programmes envisagent revoir la collaboration avec leurs milieux cliniques à deux niveaux : 1) s'assurer que le statut de professeur clinique sera réservé aux personnes qui s'impliquent de façon régulière dans la supervision des stagiaires, et 2) d'examiner la possibilité de mettre en place un consortium de cliniques privées qui pourra être éventuellement agréé de sorte à pouvoir accueillir des étudiants en stage. Ce consortium pourrait réunir des cliniques en psychologie de l'enfant, de l'adulte et autres de sorte à répondre à l'aspect multidisciplinaire exigé dans les critères d'agrément. Cette action aura des retombées positives certaines sur l'augmentation du nombre de places de stages reconnues.
5. Le nombre de stages est important, mais l'appariement entre le milieu de stage et l'étudiant y séjournant l'est tout autant. Pour y arriver, les directions de programmes recenseront les principales concentrations auxquelles les étudiants se sont inscrits au cours des dernières années afin de planifier dans l'avenir une offre de milieux de stage qui correspond aux intérêts des étudiants et par le fait même aux besoins de l'École de psychologie. Cette action débutera l'an prochain et se poursuivra au cours des années suivantes.

### Recommandation 3

*Que l'on s'assure que la charge de travail pour les activités de recherche corresponde aux crédits alloués.*

#### Commentaires

Cette recommandation est directement en lien avec des commentaires provenant des étudiants et des professeurs à l'effet que la charge de travail associée au projet de mémoire doctoral pour le D. Psy. et la thèse de doctorat pour le Ph. D. R/I semble beaucoup varier d'un étudiant à un autre. Rappelons que le mémoire doctoral est de 24 crédits au D. Psy. et que la thèse comporte 63 crédits au Ph. D. R/I. Il est important, dans un premier temps, de ne pas comparer les exigences du mémoire avec celles de la thèse puisque les crédits associés à chacun sont très différents. Il est aussi assez difficile de comparer directement les charges de travail associées à différents projets (mémoire ou thèse).

Par ailleurs, l'École de psychologie a mis en place un processus d'encadrement des étudiants pour les mémoires et les thèses qui donne d'excellents résultats. Le taux de satisfaction concernant l'encadrement de ces projets de recherche est de 86 % pour les étudiants et de 89 % pour les diplômés. Les mesures de soutien à la réussite et les taux de diplomation sont aussi jugés satisfaisants par le CIEP. Toutes ces observations semblent indiquer que, même si certains écarts ont été mentionnés concernant la charge de travail, l'ensemble des activités reliées à la recherche aux doctorats en psychologie est globalement bien apprécié par les étudiants.

#### Actions visant à harmoniser la charge de travail avec les crédits alloués aux activités de recherche

Nous reconnaissons que les exigences peuvent varier significativement entre les étudiants selon les professeurs qui les dirigent. Plus bas vous pourrez lire quelques actions qui pourront sans doute diminuer l'écart qui existe.

6. Encadrer les nouveaux professeurs pour les guider et leur expliquer ce qui est attendu dans un mémoire doctoral ou une thèse de doctorat en termes de quantité de travail, d'articles à produire, etc.
7. Baliser les exigences (minimum et maximum) attendues pour un mémoire doctoral de 24 crédits et une thèse de doctorat de 63 crédits afin d'offrir un meilleur soutien aux professeurs et aux comités de thèse. Les directions de programmes réfléchissent à l'idée de développer un document qui informerait les étudiants des attentes par rapport au mémoire doctoral et par rapport à la thèse de doctorat. Ce document complètera l'information déjà disponible sur le site de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Il permettra de mieux situer les professeurs et les étudiants face aux exigences associées à chacune des activités de recherche exigées dans chacun des programmes cliniques. Ce document pourrait être mis en ligne sur le site de l'École de psychologie afin d'être accessible à tous. D'autres documents produits par la FESP – guide de cheminement, politique d'encadrement, plan de collaboration - pourraient aussi être déposés directement sur le site de l'École.
8. Un rappel sera effectué en assemblée auprès des professeurs de l'École, au sujet de la durée des travaux de recherche et des échéanciers avec ce qui est attendu d'un mémoire doctoral ou d'une thèse. Ce rappel permettra aussi de sensibiliser les professeurs à l'importance de l'échéancier demandé à chaque séminaire évolutif.

## Recommandation 4

*Que l'on améliore l'offre de cours à option portant sur la formation clinique.*

### Commentaires

Les étudiants se sont montrés généralement très satisfaits des cours offerts dans le cadre des deux programmes de doctorat. Ils trouvent que le contenu des cours est à jour et que les cours offerts sont pertinents. Les étudiants du D. Psy. déplorent cependant qu'il n'y ait pas assez de cours à option offerts à chaque année. Mentionnons que les étudiants du D. Psy. doivent suivre 18 crédits de cours à option, tandis que ceux du Ph. D. R/I ne suivent que 9 crédits de cours à option. Généralement, l'École de psychologie met à l'horaire plusieurs cours à option par année.

### Actions visant l'offre de cours à option

9. L'offre de cours a été vérifiée et la majorité des cours est offerte comme prévu. L'École travaille présentement sur la répartition de l'offre de cours tout au long de l'année. Force est de constater qu'il existe à l'heure actuelle un léger déséquilibre qui fait en sorte que les cours ne sont pas bien répartis dans le parcours de cheminement de l'étudiant ce qui pourrait porter à penser qu'il n'y a pas suffisamment de cours à option d'offerts. La révision de cette répartition de l'offre de cours à option est une action qui sera étudiée au cours de la prochaine année. La liste des cours à option par concentration sera aussi analysée.
10. Le contexte budgétaire actuel ne nous semble pas favorable au développement de nouveaux cours à option. Malgré cela, l'École de psychologie envisage collaborer avec d'autres départements et facultés. Nous révisons actuellement les cours qui pourraient être offerts en service social et en psychiatrie, pour les aspects cliniques en particulier, et en statistiques, afin de voir la pertinence de contacter ces départements pour une éventuelle ouverture à nos étudiants. Par le fait même, nous réfléchissons à la possibilité d'ouvrir nos cours aux étudiants provenant d'autres facultés/départements.
11. Pour les domaines relativement moins populaires, l'École considère la possibilité d'utiliser davantage les lectures dirigées pour augmenter l'offre de cours à option sur la formation clinique.

## Recommandation 5

*Que l'on prenne des moyens pour que les étudiants développent davantage leurs compétences liées à la communication scientifique orale et écrite.*

### Commentaires

Cette recommandation concerne principalement les étudiants du Ph. D. R/I qui ont été plus nombreux, soit 60 % des étudiants et 47 % des diplômés (comparativement à 43 % et 40 % pour le D. Psy.), à souligner des lacunes au niveau de la formation liée à la rédaction d'un écrit scientifique. En ce qui concerne la formation liée aux communications scientifiques orales, les pourcentages respectifs sont 69 % et 47 % pour le Ph. D. R/I et 55 % et 40 % pour le D. Psy. Malgré tout, le rapport du CIEP souligne que les répondants des deux programmes ont une opinion très favorable par rapport à la formation liée aux méthodes de recherche. Plusieurs activités des deux programmes de doctorat contribuent directement au développement de ces compétences.

Néanmoins, les directions de programmes poursuivront leurs efforts afin de développer de nouvelles activités qui contribueront à la formation à la rédaction et la communication scientifiques dans les années futures puisque l'École tient à cœur de développer ces habiletés chez ses étudiants.

### Actions visant la formation à la rédaction et la communication scientifiques

12. L'École offre actuellement aux étudiants désirant présenter leurs travaux à la Société québécoise de recherche en psychologie (SQRP) un remboursement de leurs frais d'inscription et de production d'affiche. Cette activité est une excellente opportunité pour développer les capacités de communication des étudiants et l'École entend maintenir cette pratique.
13. Les directions de programmes étudieront la possibilité de rendre accessible aux doctorats cliniques le cours élaboré par un groupe de professeurs de l'École portant sur les habiletés de rédaction scientifique, demandes de bourses, etc. et qui s'offre actuellement aux étudiants du doctorat recherche.
14. Les directions de programmes évalueront dans quelle mesure les Journées scientifiques de l'École de psychologie et le concours « Ma thèse en 180 secondes » pourraient être utilisés pour aider à atteindre cet objectif. De plus l'annonce sera faite aux étudiants de la possibilité de s'inscrire aux Écoles d'été portant sur des ateliers d'écriture offertes par la FESP.

## Recommandation 6

*Que l'on s'assure que la formation permette aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires pour agir comme superviseurs et comme consultants au sein d'une équipe multidisciplinaire.*

### Commentaires

Le rapport du CIEP mentionne : « En général, les étudiants et les diplômés sont très satisfaits de la formation pratique offerte dans le cadre des practica. Ils jugent que ces derniers leur ont permis de développer des compétences à l'égard de l'établissement de relations interpersonnelles, de l'éthique et la déontologie, de l'évaluation et de l'intervention. » La seule insatisfaction notable à cet égard semble être reliée aux compétences liées à la supervision et au travail au sein d'une équipe multidisciplinaire. Le comité de programme est donc sensible à cette recommandation et à la nécessité d'affirmer davantage l'approche de collaborative au sein d'équipes multidisciplinaires.

### Actions visant les compétences de i) supervision et ii) de consultation au sein d'une équipe multidisciplinaire

15. Examiner avec les comités de programmes comment renforcer la compétence en supervision dans le cadre des practica et des internats. Examiner la possibilité que les internes du Service de consultation en psychologie (SCEP) participent à la supervision des étudiants des practica 1 et 2 qui se déroulent au SCEP. Consulter le comité d'agrément de la formation clinique, le responsable de la formation clinique au SCEP et les professeurs responsables des practica 1 et 2 sur cette question.
16. En 2012, 3 cours totalisant 3 crédits et portant sur la collaboration interprofessionnelle (cours FIS, de 1 crédit chacun) ont été ajoutés aux programmes de doctorat afin d'aider à développer les compétences de travail des étudiants au sein d'équipes multidisciplinaires. Ces cours sont offerts à toutes les concentrations.
17. Sensibiliser les professeurs à inclure le développement de ces habiletés, de supervision et de consultation au sein d'une équipe multidisciplinaire, dans le cadre de leurs cours magistraux.

## Recommandation 7

*Que l'on prenne des moyens pour réduire la durée des études au Ph. D. R/I.*

### Commentaires

Mentionnons en premier lieu que le doctorat clinique D. Psy. comporte 132 crédits tandis que le doctorat en recherche et intervention, Ph. D. R/I, en comporte 156. Il s'agit de programmes de doctorat comportant plus de crédits que les autres programmes de 3<sup>e</sup> cycle de la Faculté des sciences sociales. Le programme Ph. D. R/I est prévu durer 5 ans (15 sessions) à temps complet. La durée moyenne des études a plutôt été de **17,6** sessions au cours des dernières années, légèrement au-dessus de l'objectif visé.

Selon le document, « *Indicateurs de l'éducation* », Édition 2013, du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, le nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant au doctorat (moyenne de toutes les sorties depuis 2006-2007) était de **15,8** sessions pour l'ensemble des programmes de doctorat du Québec. Étant donné que plusieurs programmes de doctorat comportent environ 90 crédits (et non pas 132 ou 156), le fait que les étudiants des doctorats en psychologie de l'Université Laval prennent en moyenne 17,6 sessions pour compléter leur programme ne semble pas être un problème majeur.

Par ailleurs, les exigences élevées et les différentes contraintes de cheminement du programme rendent la compression de la durée des études assez difficile. Néanmoins, quelques actions peuvent être mises en place ou poursuivies afin d'améliorer cette statistique.

### Actions visant la réduction de la durée des études au Ph. D. R/I

18. Les mesures envisagées pour encadrer les travaux de recherche (recommandation #3) auront un impact direct sur la durée des études à notre avis.
19. La durée des études nous semble parfois liée à de longs délais d'acceptation des certificats éthiques. Nous entendons vérifier cette impression en sondant les étudiants de nos programmes et, au besoin, avoir un échange avec le CERUL à ce sujet.
20. Bien qu'augmenter le montant alloué aux bourses de réussite ne semble pas un facteur pouvant nécessairement influencer la durée des études, le fait de pouvoir offrir une bourse nous semble un facteur positif pour encourager l'étudiant à suivre le cheminement exigé. Le maintien de ces bourses nous semble un facteur favorable.

## Suggestions supplémentaires du CIEP

- *La transmission d'informations aux étudiants sur les perspectives d'emploi dans le domaine;*
- *La répartition équitable au sein du corps professoral des tâches liées à l'encadrement des étudiants.*

### Actions envisagées :

1. Maximiser les activités déjà mises en place : Journée carrière en psychologie, Portes ouvertes (kiosques).
2. Ajouter des informations sur la page web de l'Université en lien avec nos programmes (<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/doctorat-en-psychologie-recherche-et-intervention-orientation-clinique-ph-d.html>), tel que fait pour d'autres programmes, afin de mieux décrire a) les habiletés personnelles requises dans nos programmes et pour la profession de psychologue (Collaboration avec le SPLA) et b) les emplois possibles pour les psychologues.
3. Ajouter une section « perspectives d'emplois » dans l'onglet « Études » du site Web de l'École de psychologie. Voir la pertinence d'ajouter des informations sur le site Web de l'Association étudiante ou d'un autre site pour les rejoindre plus facilement.

## Conclusion

---

Rappelons que le continuum de formation en psychologie menant au titre de psychologue a connu un bouleversement majeur au cours des dernières années, et ce, dans toutes les universités du Québec et seul un doctorat donne maintenant accès au titre de psychologue. L'École de psychologie s'est donné comme objectif d'accueillir environ 40 nouveaux étudiants au doctorat (D. Psy. ou Ph. D. R/I) par année tout en maintenant un très haut niveau de qualité de formation.

Plusieurs recommandations issues de l'évaluation des programmes de doctorat en psychologie sont très pertinentes et permettront d'améliorer nos programmes d'études. Quelques-unes de ces recommandations sont cependant fortement tributaires des ressources disponibles pour assurer l'encadrement adéquat des étudiants, à partir du processus d'admission jusqu'à la diplomation.

## Échéancier et responsabilités de la mise en œuvre du plan d'action

Parmi les actions proposées dans ce plan d'action, certaines ont déjà été mises en application alors que d'autres sont à venir. Le tableau suivant résume nos principales actions, un échéancier et les principaux acteurs impliqués.

	Actions	Échéance	Responsables
<b>R1</b>	Action 1 Entrevues pour les étudiants étrangers	Automne 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> <li>• Conseil facultaire</li> </ul>
	Action 2 Entrevues ciblées	Automne 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> <li>• Conseil facultaire</li> </ul>
<b>R2</b>	Action 3 Vérification du respect des ententes actuelles	Année 2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> </ul>
	Action 4 Nouvelles collaborations et ententes	Année 2015-16+	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> <li>• Comité d'agrément des stages</li> </ul>
	Action 5 Appariement des stages et étudiants	Automne 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> </ul>
<b>R3</b>	Action 6 Encadrement des nouveaux professeurs	Automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> <li>• Direction de l'École</li> </ul>
	Action 7 Production d'un guide	Année 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> </ul>
	Action 8 Rappel en assemblée	Automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'École</li> </ul>
<b>R4</b>	Action 9 Répartition Automne-Hiver	Année 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> <li>• Direction de l'École</li> </ul>
	Action 10 Cours d'autres programmes	Année 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> <li>• Directions d'autres unités</li> </ul>
	Action 11 Cours de lectures dirigées	Année 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> </ul>
<b>R5</b>	Action 12 Financement pour SQRP	Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'École</li> </ul>
	Action 13 Accès au cours du doctorat Ph.D.	Année 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions de programmes</li> </ul>
	Action 14 Utilisation des Journées scientifiques et du concours « ma thèse en 180 secondes »	Années 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> </ul>
<b>R6</b>	Action 15 Supervision par étudiants avancés	Automne 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> <li>• Responsable clinique du SCPE</li> </ul>
	Action 16 Cours FIS sur la collaboration	Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> </ul>
	Action 17 Sensibilisation des professeurs	Automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de programme</li> </ul>
<b>R7</b>	Action 18 Voir les actions 6,7 et 8	Année 2015-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> <li>• Direction de l'École</li> </ul>
	Action 19 Délais d'approbation du CERUL	Année 2016-17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> <li>• CERUL</li> </ul>
	Action 20 Plan de soutien à la réussite	Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de programme</li> </ul>